

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**Banque Tuniso-Koweitienne
Groupe BPCE**

Siège social : 10 bis Avenue Mohamed GV, BP 49 - 1001 Tunis -

La Banque Tuniso-Koweitienne - Groupe BPCE- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Chiheb GHANMI et Mr Adnène ZGHIDI.

BILAN

Arrêté au 31 décembre 2017

(Unité : milliers de dinars)

| | Notes | Dec.2017 | déc.-16 | Variation | |
|---|-------|------------------|------------------|----------------|------------|
| | | | | Montant | % |
| ACTIF | | | | | |
| AC1- Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT | 4.1 | 36 634 | 37 616 | -982 | -3% |
| AC2- Créances sur les établissements bancaires & financiers | 4.2 | 56 355 | 62 124 | -5 769 | -9% |
| AC3- Créances sur la clientèle | 4.3 | 1 292 927 | 1 356 943 | -64 016 | -5% |
| AC4- Portefeuille-titres commercial | 4.4 | 99 171 | 97 572 | 1 599 | 2% |
| AC5- Portefeuille d'investissement | 4.5 | 43 704 | 44 289 | -585 | -1% |
| AC6- Valeurs immobilisées | 4.6 | 28 803 | 33 291 | -4 488 | -13% |
| AC7- Autres actifs | 4.7 | 25 009 | 18 101 | 6 908 | 38% |
| TOTAL ACTIF | | 1 582 603 | 1 649 936 | -67 333 | -4% |

| | | | | | |
|---|------|------------------|------------------|-----------------|------------|
| PASSIF | | | | | |
| PA1- Banque centrale et CCP | 4.8 | 45 000 | 15 000 | 30 000 | -100% |
| PA2- Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers | 4.9 | 72 150 | 137 170 | -65 020 | -47% |
| PA3- Dépôt & avoirs de la clientèle | 4.10 | 841 614 | 862 092 | -20 478 | -2% |
| PA4- Emprunts & ressources spéciales | 4.11 | 436 038 | 493 805 | -57 767 | -12% |
| PA5- Autres passifs | 4.12 | 64 493 | 57 867 | 6 626 | 11% |
| TOTAL PASSIF | | 1 459 295 | 1 565 934 | -106 638 | -7% |
| CAPITAUX PROPRES | | | | | |
| CP1- Capital | | 180 000 | 100 000 | 80 000 | 80% |
| CP2- Réserves | | 61 769 | 61 769 | 0 | 0% |
| CP4- Autres capitaux propres | | 3 157 | 3 604 | -447 | -12% |
| CP5- Résultats reportés | | -81 922 | 1 172 | -83 093 | -7092% |
| CP6- Résultat de la période | | -39 696 | -82 543 | 42 847 | -52% |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 4.13 | 123 308 | 84 002 | 39 306 | 47% |
| TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES | | 1 582 603 | 1 649 936 | -67 333 | -4% |

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
Arrêté au 31 décembre 2017
(Unité : milliers de dinars)

| | Notes | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Variation | |
|--|-------|----------------|----------------|----------------|-------------|
| | | | | Montant | % |
| PASSIFS EVENTUELS | | | | | |
| Cautions, avals et autres garanties données | 5.1 | 126 749 | 153 693 | -26 944 | -18% |
| Crédits documentaires | | 45 321 | 54 340 | -9 019 | -17% |
| TOTAL PASSIFS EVENTUELS | | 172 070 | 208 033 | -35 963 | -17% |
| ENGAGEMENTS DONNES | | | | | |
| Engagements de financement donnés | 5.2 | 31 544 | 30 287 | 1 257 | 4% |
| Engagements de financement donnés sur découvert Mobilisé | 5.2 | 450 | 860 | -410 | -48% |
| Engagements sur titres | | 176 | 296 | -120 | -41% |
| TOTAL ENGAGEMENTS DONNES | | 32 170 | 31 443 | 727 | 2% |
| ENGAGEMENTS RECUS | | | | | |
| Garantie Etat, Sotugar et Cotunace | 5.3 | 11 397 | 5 471 | 5 926 | 108% |
| TOTAL ENAGEMENTS RECUS | | 11 397 | 5 471 | 5 926 | 108% |
| ENGAGEMENTS DONNES | | | | | |
| Garanties données | | 19 100 | 15 000 | 4 100 | 27% |
| TOTAL ENGAGEMENTS DONNES | | 19 100 | 15 000 | 4 100 | 27% |

ETAT DE RESULTAT
DU 1^{ER} janvier au 31 décembre 2017
(UNITE : MILLIERS DE DINARS)

| | Notes | déc.-17 | déc.-16 | Variation | |
|--|-------|----------------|----------------|----------------|---------------|
| | | | | Montant | % |
| Produits d'exploitation bancaire | | | | | |
| PR1- Intérêts et revenus assimilés | 6.1 | 92 972 | 96 857 | - 3 885 | -4.0% |
| PR2- Commissions | 6.2 | 20 488 | 22 136 | - 1 647 | -7.4% |
| PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières * | 6.3 | 11 984 | 9 450 | 2 534 | 26.8% |
| PR4- Revenus du portefeuille d'investissement | 6.4 | 2 278 | 4 226 | - 1 948 | -46.1% |
| Total produits d'exploitation bancaire * | | 127 722 | 132 669 | - 4 947 | -3.7% |
| Charges d'exploitation bancaire | | | | 0 | |
| CH1- Intérêts encourus et charges assimilées | 6.5 | -75 671 | -73 005 | - 2 666 | 3.7% |
| CH2- Commissions encourues | 6.6 | -765 | -1 380 | 615 | -44.5% |
| Total charges d'exploitation bancaire | | -76 436 | -74 385 | -2 051 | 2.8% |
| PRODUIT NET BANCAIRE * | | 51 286 | 58 284 | -6 999 | -12.0% |
| PR5/CH4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif | 6.7 | -32 602 | -84 308 | 51 706 | -61.3% |
| PR6/CH5- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement | 6.8 | -721 | 1 390 | - 2 111 | -151.9% |
| PR7- Autres produits d'exploitation | 6.9 | 437 | 415 | 22 | 5.3% |
| CH6- Frais de personnel | 6.10 | -30 154 | -28 557 | - 1 597 | 5.6% |
| CH7- Charges générales d'exploitation | 6.11 | -16 514 | -13 807 | - 2 707 | 19.6% |
| CH8- Dotations aux amortissements sur immobilisations | | -7 132 | -6 677 | - 456 | 6.8% |
| RESULTAT D'EXPLOITATION * | | -35 400 | -73 259 | 37 859 | -51.7% |
| PR9/CH10- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires * | | -4 011 | -9 004 | 4 993 | -55.5% |
| RESULTAT AVANT IMPOT | | -39 411 | -82 263 | 42 852 | -52.1% |
| CH11- Impôt sur les bénéfices | | -285 | -280 | - 5 | 1.8% |
| RESULTAT NET | | -39 696 | -82 543 | 42 848 | -51.9% |

*Données 2016 retraitées pour les besoins de la comparaison

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**DU 1^{ER} janvier au 31 décembre 2017****(UNITE : MILLIERS DE DINARS)**

| | Notes | 31/12/2017 | 31/12/2016 |
|--|----------|----------------|----------------|
| ACTIVITES D'EXPLOITATION | | | |
| Produits d'exploitation bancaire encaissés | | 109 777 | 112 946 |
| Charges d'exploitation bancaire décaissées | | -95 183 | -92 758 |
| Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle | | 86 827 | -17 642 |
| Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle | | -11 058 | -58 449 |
| Titres de placement | | -1 599 | -852 |
| Sommes versées au personnel & créiteurs divers | | -30 106 | -28 387 |
| Autres flux de trésorerie | | -12 717 | 42 495 |
| Impôt sur les sociétés | | - | - |
| Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation | | 45 941 | -42 647 |
| ACTIVITES D'INVESTISSEMENT | | | |
| Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement | | 2 413 | 4 990 |
| Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement | | 585 | -4 130 |
| Acquisitions/cessions sur immobilisations | | -2 557 | -6 609 |
| Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement | | 442 | -5 749 |
| ACTIVITES DE FINANCEMENT | | | |
| Augmentation du capital | | 80 000 | |
| Emission d'emprunts (tirage sur emprunt) | | - | - |
| Remboursement d'emprunts | | -47 979 | -20 424 |
| Augmentation/diminution ressources spéciales | | -38 429 | 54 350 |
| Dividendes versés | | - | - |
| Flux de trésorerie net affecté des activités de financement | | -6 408 | 33 926 |
| Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice | | 39 974 | -14 470 |
| Liquidités et équivalents en début d'exercice | | -96 542 | -82 072 |
| Liquidités et équivalents en fin d'exercice | 7 | -56 568 | -96 542 |

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2017

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BTK-BPCE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

2.1. Evènements significatifs de l'exercice

2.1.1 – En 2017, le coût du risque s'est élevé à 32 602mDT impactant significativement la performance de la banque.

2.1.2 – le capital social de la BTK-BPCE au 31/12/2017 s'élève à 200 000 mDT composé de 2 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 DT. L'augmentation de capital de 2017 pour 100 000 mDT est libérée à la limite de 80%, soit de 80 000 mDT. Les 20% relatifs à la participation de l'Etat ont été libérés le 02/01/2018.

2.1.3 – La Banque a cédé à la Société EL ESTIFA (filiale de la banque détenue à hauteur de 100%) un portefeuille de créances irrécouvrables composé de 249 dossiers de créances totalisant 53 357 mDT.

2.1.4 – La Banque a procédé à la radiation d'un portefeuille de 130 dossiers de créances irrécouvrables totalisant 33 218 mDT.

2.2. Evènements postérieurs à la date de clôture

La Banque n'a pas relevé des événements significatifs pouvant affecter les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017.

Par ailleurs, il est à signaler que la banque a reçu une notification de vérification fiscale approfondie le 10 janvier 2017. Les impôts et taxes concernés par cette vérification sont présentés au niveau du tableau suivant :

| <u>Impôts / Taxes objets du contrôle</u> | <u>Période couverte</u> |
|---|--------------------------------|
| Impôts sur les sociétés | Du 01/01/2013 au 31/12/2015 |
| Acomptes prévisionnels | Du 01/01/2013 au 31/12/2015 |
| Retenues à la source | Du 01/01/2013 au 31/12/2015 |
| TVA | Du 01/01/2013 au 31/12/2015 |
| TFP | Du 01/01/2013 au 31/12/2015 |
| FOPROLOS | Du 01/01/2013 au 31/12/2015 |
| TCL | Du 01/01/2013 au 31/12/2015 |
| Contribution conjoncturelle | Du 01/09/2014 au 31/12/2014 |
| Taxes au profit de la caisse de compensation | Du 01/01/2013 au 31/12/2015 |
| Droit d'enregistrement des jugements | Du 01/01/2013 au 31/12/2015 |

Cette vérification a donné lieu à une notification préliminaire de **7 734 mDT** (dont 2 125 mDT de pénalités de retard) provisionnée à hauteur de **4 100 mDT**.

3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la BTK-BPCE sont élaborés sur la base de la valeur des éléments du patrimoine au coût historique.

3.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la Banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ».

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux relations de la classe B2, B3 ou B4 sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.1.1 Provisions pour risque sur prêts

Les provisions pour risque sur prêts sont déterminées sur la base des taux suivants arrêtés par classe de risque conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24, appliqués aux risques encourus (soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues).

- Actifs incertains (classe B2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe B3) : 50 %
- Actifs compromis (classe B4) : 100 %

3.1.2 Provisions collectives

En application de la circulaire n°2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, de la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, ainsi que de la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

A ce titre, les provisions constituées par la Banque jusqu'au 31 décembre 2017 s'élèvent à **12 095 mDT**.
Les dotations aux provisions au titre de l'exercice 2017 totalisent un montant de **980 mDT**.

3.1.3 Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire aux Banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la Banque a constitué des provisions additionnelles en couverture du risque net sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;

- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est entendu par risque net, le montant de l'engagement après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

A ce titre, les provisions additionnelles constituées par la Banque jusqu'au 31/12/2017 s'élèvent à **46 599 mDT**.

3.1.4 Provisions sur le secteur touristique

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 ont été établis compte tenu des dispositions de la circulaire de la BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015 prévoyant des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises exerçant dans le secteur touristique. L'application de cette circulaire par la Banque a eu pour effet la non constatation de dotations aux provisions additionnelles pour un montant de 6 593 mDT.

3.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité ;
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement comprend les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est considérée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la valeur mathématique pour les titres non cotés. Cette valorisation se fait séparément, pour chaque titre. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont pris en compte en produits d'une manière étalée sur la période concernée.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

3.3- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

3.4- Opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des Etablissements Bancaires, les Etats Financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et dettes en devises et de la position de change en devises convertie sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2017. Les gains et les pertes de changes résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-12-2017.

3.5- Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

| | | |
|--|--------|------|
| - Mobilier et matériel de bureaux | 10 ans | 10 % |
| - Matériel de transport | 5 ans | 20% |
| - Matériel de transport financé par leasing | 3 ans | 33% |
| - Matériel informatique | 7 ans | 15% |
| - Logiciel | 3 ans | 33% |
| - A. A. et installations | 10 ans | 10% |
| - Immeuble d'exploitation (fondation et gros œuvres) | 50 ans | 2% |
| - Baies vitrées et carrelages | 20 ans | 5% |
| - Boiserie, quincaillerie et ameublements fixes | 20 ans | 5% |
| - Installations d'éclairage et de climatisation | 10 ans | 10% |
| - Ascenseurs et installations diverses | 10 ans | 10% |
| - Fonds de commerce | 20 ans | 5% |

3.6- Impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun.

NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars)**ACTIF****Note 4.1 : AC1- Caisses et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à **36 634 mDT** contre **37 616 mDT** au 31 décembre 2016 se détaillant comme suit :

| Intitulé | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Variations | |
|--------------------------------------|---------------|---------------|-------------|------------|
| - Caisses en dinars | 6 689 | 5 968 | 721 | 12% |
| - Caisse en devises | 727 | 453 | 273 | 60% |
| - Avoirs en dinars auprès de la BCT | 12 517 | 7 261 | 5 256 | 72% |
| - Avoirs en devises auprès de la BCT | 16 702 | 23 934 | -7 232 | -30% |
| Total | 36 634 | 37 616 | -982 | -3% |

Note 4.2 : AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2017 à **56 355 mDT** contre **62 124 mDT** au 31 décembre 2016, soit une diminution de **5 769 mDT** se détaillant comme suit :

| Intitulé | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Variation | |
|--|---------------|---------------|---------------|------------|
| - Avoir chez les Banques | 20 152 | 9 359 | 10 793 | 115% |
| - Placements en dinars sur le Marché Monétaire | 3 501 | 8 002 | -4 501 | -56% |
| - Créances sur les établissements de leasing (*) | 32 702 | 44 763 | -12 061 | -27% |
| Total | 56 355 | 62 124 | -5 769 | -9% |

(*) Les créances sur les établissements de leasing sont relatives aux sociétés suivantes : AIL, HANNIBAL LEASE, COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING, TUNISIE LEASING et IDEAL SERVICE DE LEASING.

- Ventilation des créances nettes sur les établissements de leasing :

| Intitulé | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Variation | |
|-------------------|---------------|---------------|----------------|-------------|
| Entreprises liées | 30 985 | 39 795 | -8 810 | -22% |
| Autres | 1 716 | 4 968 | -3 252 | -65% |
| Total | 32 702 | 44 763 | -12 061 | -27% |

Note 4.3 : AC3- Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2017 un solde net de **1 292 927 mDT** contre un solde net de **1 356 943 mDT** au 31 décembre 2016, soit une diminution de **64 016 mDT** se détaillant comme suit :

| Intitulé | 31/12/2017 | 31/12/2016 | variations | |
|---|------------------|------------------|----------------|------------|
| Crédits à la clientèle non échus | 1 188 102 | 1 226 839 | -38 736 | -3% |
| - Créances impayées | 266 779 | 305 675 | -38 896 | -13% |
| - Principal impayé | 194 018 | 208 502 | -14 484 | -7% |
| - Intérêts impayés | 30 078 | 35 847 | -5 769 | -16% |
| - Intérêts de retard & autres impayés | 42 683 | 61 326 | -18 643 | -30% |
| - Intérêts & com. courus & non échus | 9 316 | 9 551 | -235 | -2% |
| - Autres comptes débiteurs (c/c & cc associés) | 152 547 | 170 566 | -18 018 | -11% |
| - Produits d'intérêts perçus d'avance | -1 883 | -1 762 | -122 | 7% |
| Total brut des créances sur la clientèle | 1 614 861 | 1 710 869 | -96 007 | -6% |
| A déduire couverture | -321 934 | -353 926 | 31 992 | -9% |
| - Provisions individuelles | -196 533 | -213 576 | 17 043 | -8% |
| - Provisions collectives | -12 095 | -11 115 | -980 | 9% |
| - Agios reserves | -113 307 | -129 235 | 15 928 | -12% |
| Total net des créances sur la clientèle | 1 292 927 | 1 356 943 | -64 016 | -5% |

- **Crédits à la clientèle non échus** : Les comptes de prêts à la clientèle totalisent à fin décembre 2017 la somme de **1 188 102 mDT** contre **1 226 839 mDT** à fin 2016, soit une diminution de **38 736 mDT** (-3%).

Les avances sur les placements à terme sont présentées sous la rubrique « Crédits à la clientèle non échus » pour un montant de **10 528 mDT** à fin 2017 contre **11 942 mDT** à fin 2016.

- **Les autres comptes débiteurs (comptes courants et c/c associés)** : Le solde de ces comptes a atteint à fin Décembre 2017 un total de **152 547 mDT** contre **170 566 mDT** à fin 2016, soit une diminution de **18 018 mDT** se détaillant ainsi :

| Intitulé | 31/12/2017 | 31/12/2016 | variations | |
|--|----------------|----------------|----------------|-------------|
| Comptes courants débiteurs (facilités de caisse) | 150 028 | 168 047 | -18 018 | -11% |
| Comptes courants associés | 2 519 | 2 519 | 0 | 0% |
| Total | 152 547 | 170 566 | -18 018 | -11% |

- Ventilation des créances nettes sur la clientèle (hors créances sur établissements de Leasing) :

| Intitulé | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Variation | |
|-------------------|------------------|------------------|----------------|------------|
| Entreprises liées | 7 038 | 5 924 | 1 114 | 19% |
| Autres | 1 288 389 | 1 351 019 | -62 630 | -5% |
| Total | 1 295 427 | 1 356 943 | -61 516 | -5% |

La ventilation des engagements de la clientèle par classe de risque (Hors créances sur les établissements de Leasing et Etat) se présente comme suit :

(En KDT)

| Nature de l'engagement | Actifs normaux (*) | | Actifs non performants (**) | | Total | |
|---|--------------------|------------------|-----------------------------|----------------|------------------|------------------|
| | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 |
| Créances sur la clientèle | 1 109 700 | 1 165 425 | 482 983 | 536 544 | 1 592 683 | 1 701 969 |
| Engagement Hors bilan | 185 473 | 187 524 | 18 367 | 20 281 | 203 840 | 207 805 |
| Total Brut | 1 295 173 | 1 352 949 | 501 350 | 556 825 | 1 796 523 | 1 909 774 |
| Total couverture constituée hors décote (***) | -20 532 | -15 693 | -254 803 | -284 633 | -275 335 | -300 326 |
| Impact décote | | | -46 599 | -53 584 | -46 599 | -53 584 |
| Total Net | 1 274 641 | 1 337 256 | 199 948 | 218 608 | 1 474 589 | 1 555 864 |
| % | 86% | 86% | 14% | 14% | 100% | 100% |

(*) Créances classées A & B1

(**) Créances classées B2, B3 & B4

(***) Y compris le montant des provisions collectives.

Note 4.4 : AC4- Portefeuille - Titres Commercial

Le solde net de cette rubrique atteint **99 171 mDT** à fin décembre 2017 contre **97 572 mDT** à fin 2016 enregistrant une hausse de **1 599 mDT** détaillée comme suit :

| Intitulé | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Variation | |
|-------------------------------------|---------------|---------------|--------------|-----------|
| Obligations | 4 600 | 5 269 | -669 | -13% |
| Bons de trésor & intérêts rattachés | 85 595 | 80 815 | 4 780 | 6% |
| Emprunt national | 8 976 | 11 488 | -2 512 | -22% |
| Total | 99 171 | 97 572 | 1 599 | 2% |

- La ventilation des titres de transaction se présente comme suit :

| Intitulé | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Variation | |
|--------------------|---------------|---------------|--------------|-----------|
| Organismes publics | 98 571 | 96 303 | 2 268 | 2% |
| Autres | 600 | 1 269 | -669 | -53% |
| Total | 99 171 | 97 572 | 1 599 | 2% |

Note 4.5 : AC5- Portefeuille d'investissement

La situation nette du portefeuille d'investissement s'élève à fin décembre 2017 à **43 704 mDT** contre **44 289 mDT** à fin 2016 ; soit une diminution de **585 mDT** :

| Intitulé | Montant |
|---|---------------|
| Total brut des participations libérées décembre 2017 | 48 524 |
| A déduire : Couverture constitués décembre 2017 | -4 820 |
| (-) Provisions constituées 2017 | -4 303 |
| (-) Produits différés constitués 2017 | -517 |
| Valeur nette des participations fin 2017 | 43 704 |

Les titres de participation détenus par la Banque ne sont pas cotés en bourse et sont ventilés comme suit :

- Titres émis par les filiales : **35 508 mDT**
- Titres émis par les autres entreprises : **13 016 mDT**.

Les mouvements sur les couvertures du portefeuille d'investissement de la Banque au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit ::

| Intitulé | 31/12/2016 | Dotations | Reprises | 31/12/2017 |
|--|--------------|------------|-----------|--------------|
| Couverture sur portefeuille titres d'investissement | 4 099 | 766 | 45 | 4 820 |
| Total | 4 099 | 766 | 45 | 4 820 |

Le détail des participations dans les filiales et entreprises associées est le suivant :

| Raison Sociale | Structure du capital au 31/12/2017 | | | Participation BTK au 31/12/2017 | | | | |
|---|------------------------------------|-------------|------------|---------------------------------|-------------|----------------------|------------------------|-------------|
| | Capital (en DT) | Nbre Titres | VN (en DT) | Nbre Titres | % Part. BTK | Souscription (en DT) | Partie libérée (en DT) | CMP (en DT) |
| SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE | 1 000 000 | 10 000 | 100 | 8000 | 80% | 800 000 | 800 000 | 100 |
| ARAB INTERNATIONAL LEASE - AIL | 25 000 000 | 2 500 000 | 10 | 2375000 | 95% | 26 937 500 | 26 937 500 | 11 |
| SOCIETE DE RECOUVREMENT DES CREANCES EL ISTIFA | 300 000 | 30 000 | 10 | 30000 | 100% | 300 000 | 300 000 | 10 |
| SOCIETE UNIVERS INVEST- SICAR | 5 000 000 | 1 000 000 | 5 | 640000 | 64% | 3 200 000 | 3 200 000 | 5 |
| UNIVERS PARTICIPATIONS -SICAF | 500 000 | 50 000 | 10 | 49500 | 99% | 495 000 | 495 000 | 10 |
| SOCIETE TUNIS CENTER | 10 000 000 | 100 000 | 100 | 22750 | 23% | 2 275 000 | 2 275 000 | 100 |
| SOCIETE TUNISIENNE DE PROMOTION DES POLES IMMOBILIERS ET INDUSTRIELS - STPI | 4 000 000 | 40 000 | 100 | 12000 | 30% | 1 200 000 | 1 200 000 | 100 |
| MEDAI | 1 000 000 | 10 000 | 100 | 3000 | 30% | 300 000 | 300 000 | 100 |

Note 4.6 : AC6- Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées au 31 décembre 2017 s'élève à **28 803 mDT** contre **33 291 mDT** au 31 décembre 2016 ; soit une baisse de **4 488 mDT**.

Cette rubrique se détaille comme suit :

| Désignations | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Variation | |
|---|----------------|----------------|---------------|-------------|
| Valeurs Brutes des Immobilisations | 71 513 | 69 162 | 2 351 | 3% |
| Fonds de commerce | 954 | 954 | 0 | 0% |
| Logiciels et Système d'information | 19 481 | 18 356 | 1 125 | 6% |
| Bâtiments Tours « B & C » | 6 274 | 6 274 | 0 | 0% |
| Terrain | 761 | 761 | 0 | 0% |
| Bâtiment Siège social | 4 149 | 4 149 | 0 | 0% |
| Bâtiment Agences | 12 322 | 12 308 | 14 | 0% |
| Matériel de transport | 951 | 963 | -13 | -1% |
| Matériels de bureau et informatique | 8 712 | 8 349 | 363 | 4% |
| AGENC. AMENAG. & INSTALLATIONS | 17 548 | 16 699 | 849 | 5% |
| Travaux et agencements en cours | 361 | 349 | 12 | 3% |
| A déduire | -42 710 | -35 871 | -6 839 | 19% |
| Amortissements cumulés | -42 359 | -35 520 | -6 839 | 19% |
| Provisions immobilisations (*) | -351 | -351 | 0 | 0% |
| Valeur comptable nette des immobilisations | 28 803 | 33 291 | -4 488 | -13% |

(*) Correspond principalement à une provision relative à des avances servies en 2007 et durant les exercices antérieurs dans le cadre de la mise en place du logiciel Global Banking.

Note 4.7 : AC7- Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à **25 009 mDT** contre **18 101 mDT** à fin 2016, soit une hausse nette **6 908 mDT** détaillée comme suit :

| Intitulé | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Variation | |
|--|----------------|----------------|--------------|-------------|
| Crédits au personnel sur le fonds social | 2 184 | 2 428 | -244 | -10% |
| Les comptes de l'Etat | 10 597 | 12 008 | -1 411 | -12% |
| Débiteurs divers (filiales & locataires) | 505 | 114 | 391 | 342% |
| Débiteurs divers et autres actifs | 4 485 | 605 | 3 880 | 641% |
| Comptes de régularisation | 11 712 | 10 676 | 1 036 | 10% |
| Particip. dans des sociétés en liquidation | 1 272 | 1 272 | 0 | 0% |
| Frais d'émission des emprunts obligataires | 2 886 | 3 422 | -536 | -16% |
| Biens immobiliers destinés à la vente | 4 635 | 4 567 | 68 | 1% |
| Total brut | 38 277 | 35 092 | 3 185 | 9% |
| A déduire | -13 268 | -16 991 | 3 723 | -22% |
| Les provisions sur les débiteurs divers & les cptes régul. | -9 244 | -11 373 | 2 129 | -19% |
| Les provisions sur particip. dans les stés en liquidation | -969 | -969 | 0 | 0% |
| Les résorptions des frais d'émission des emprunts obligataires | -1 623 | -1 384 | -239 | 17% |
| Produits différés des créances sur l'Etat * | -1 432 | -3 265 | 1 833 | -56% |
| Total net des autres postes d'actif | 25 009 | 18 101 | 6 908 | 38% |

*Une reprise complémentaire de 1 089mDT a été comptabilisée sur les agios réservés liées aux créances prises en charge par l'Etat suite au retraitement du stock d'agios réservés.

PASSIF

Note 4.8 : PA1- Banque Centrale et CCP

Les dettes envers la Banque Centrale s'élèvent au 31 décembre 2017 à **45 000 mDT**. Il s'agit de l'encours de refinancement BCT au 31 décembre 2017 :

| Intitulé | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Variations | |
|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------|-------------|
| Emprunts de la BTK auprès de la BCT | 45000 | 15 000 | 30 000 | 200% |
| Total | 45 000 | 15 000 | 30 000 | 200% |

Note 4.9 : PA2- Dépôts & avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2017 à **72 150 mDT** contre **137 170 mDT** au 31 décembre 2016, soit une baisse de **65 020 mDT** se détaillant comme suit :

| Intitulé | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Variations | |
|--|---------------|----------------|----------------|-------------|
| Emprunts en dinars sur le Marché Monétaire | 48 100 | 88 000 | -39 900 | -45% |
| Emprunts en devises | 23 755 | 48 518 | -24 763 | -51% |
| Dettes rattachées sur les placements des établissements bancaires & financiers | 295 | 652 | -357 | -55% |
| Total | 72 150 | 137 170 | -65 020 | -47% |

Note 4.10 : PA3- Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2017 à **841 614 mDT** contre **862 092 mDT** au 31 décembre 2016, soit une baisse de **20 478 mDT**. Cette baisse se détaille comme suit :

| Intitulé | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Variation | |
|---|----------------|----------------|----------------|------------|
| - Comptes courants ordinaires de la clientèle | 150 682 | 147 302 | 3 380 | 2% |
| - Comptes d'épargne de la clientèle | 173 630 | 169 461 | 4 169 | 2% |
| - C/C des non résidents en devises | 59 872 | 45 118 | 14 754 | 33% |
| - Comptes indisponibles | 3 686 | 9 909 | - 6 223 | -63% |
| - Comptes de dépôts à terme | 435 310 | 474 885 | -39 575 | -8% |
| - Autres comptes créditeurs (valeurs à imputer) | 20 771 | 17 480 | 3 291 | 19% |
| Charges d'intérêts perçus d'avance | - 2 337 | -2 063 | - 273 | 13% |
| Total brut | 841 614 | 862 092 | -20 478 | -2% |

Note 4.11 : PA4- Emprunts & Ressources spéciales

Les emprunts à long et à moyen terme ont atteint **436 038 mDT** au 31 décembre 2017 contre **493 805 mDT** au 31 décembre 2016 et se détaillent ainsi :

| Libellé | A fin Décembre 2016 | au 31/12/2017 | | |
|---|---------------------|---------------|---------------|----------------|
| | | Tirage | Remb | Solde |
| Emprunt Obligataire 2010 | 26 209 | | 3 966 | 22 243 |
| Emprunt Obligataire 2012 | 26 916 | | 10 771 | 16 145 |
| Emprunt Obligataire 2014 | 31 019 | | 8 479 | 22 540 |
| Total emprunt locaux | 84 144 | 0 | 23 216 | 60 928 |
| Ligne PME Italienne | 2 024 | 678 | 388 | 2 314 |
| Emprunt BEI | 81 762 | | 9 120 | 72 642 |
| Emprunts BPCE | 146 999 | | 20 777 | 126 222 |
| EMPRUNT BIRD | 69 311 | | 18 857 | 50 454 |
| EMPRUNT PROPARCO | 48 518 | | 10 641 | 37 877 |
| Emprunt FADES | 19 417 | | | 19 417 |
| Emprunt IFC | 36 389 | 24 247 | | 60 635 |
| Total ressources spéciales | 404 420 | 24 925 | 59 784 | 369 560 |
| Intérêts & comm. rattachés aux emprunts locaux & ressources spéciales | 5 241 | 8 411 | 8 102 | 5 550 |
| Total brut | 493 805 | 33 335 | 91 102 | 436 038 |

Note 4.12 : PA5- Autres passifs

Les autres comptes de passif ont atteint au 31 décembre 2017 le montant de **64 493 mDT** contre **57 867 mDT** à fin 2016, soit une augmentation de **6 626 mDT**, détaillée comme suit :

| Intitulé | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Variation | |
|--|---------------|---------------|--------------|------------|
| Créditeurs divers | 5 451 | 4 722 | 729 | 15% |
| Charges à payer * | 22 841 | 16 707 | 6 134 | 37% |
| Produits perçus ou comptabilisé d'avance | 227 | 234 | -7 | -3% |
| Les comptes de régularisations | 24 185 | 28 039 | -3 854 | -14% |
| Provisions pour congés à payer | 1 712 | 1 647 | 65 | 4% |
| Provisions pour risques et charges | 10 077 | 6 518 | 3 559 | 55% |
| Total brut | 64 493 | 57 867 | 6 626 | 11% |

* Constituées de 14 635 mDT au titre des frais sur prestations intellectuelles Groupe, de 4 692 mDT liés aux charges salariales à payer et de 3 514 mDT au titre d'autres frais.

CAPITAUX PROPRES

Note 4.13 : CP- Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2017, le capital social s'élève à **200 000 mDT** composé de 2 000 000 d'actions d'une valeur nominale de **100 DT contre 100 000 mDT à fin 2016**. L'augmentation du capital de 2017 pour **100 000 mDT** est libérée à la hauteur de 80%, soit de **80 000 mDT** avant la date de clôture de l'exercice. Le reliquat relatif à la participation de l'Etat n'a été libéré que le 02/01/2018.

| Actionnaires | A fin 2016 | Cessions | Acquisitions | | Nbre d'actions à fin Décembre 2017 |
|----------------|----------------|----------|---------------|---------------|------------------------------------|
| | | | Libérée | Non Libérée | |
| BPCE I | 60 000 | | 60 000 | | 120 000 |
| Etat Tunisien | 20 000 | | | 20 000 | 40 000 |
| Etat Koweïtien | 20 000 | | 20 000 | | 40 000 |
| Total | 100 000 | | 80 000 | 20 000 | 200 000 |

Le total des capitaux propres nets s'élève à **123 309 mDT** au 31 décembre 2017 contre un total de **84 002 mDT** au 31 décembre 2016, soit une variation de **39 307 mDT**.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

| Libellé | Capital | Réserve légale | Fonds social | Réserves des bénéficiaires exonérés | Autres réserves | Résultats reportés | Amortissements différés | Résultat net de la période | Total |
|--|----------|----------------|--------------|-------------------------------------|-----------------|--------------------|-------------------------|----------------------------|----------|
| Solde au 31/12/2015 | 100 000 | 10 000 | 3 865 | 11 643 | 34 626 | 1 351 | - | 6 070 | 167 555 |
| Affectation du résultat 2015 | | | 749 | | 5 500 | 179 | - | 6 070 | - |
| Opérations sur fonds social | | | - 1 010 | | | | | | - 1 010 |
| Résultat de l'exercice 2016 | | | | | | | | 82 543 | 82 543 |
| Solde au 31/12/2016 | 100 000 | 10 000 | 3 604 | 11 643 | 40 126 | 1 172 | - | 82 543 | 84 002 |
| Augmentation de capital | 100 000 | | | | | | | | 100 000 |
| Affectation du résultat de l'exercice 2016 | | | | | | 82 543 | | 82 543 | - |
| Affectations résultats reportés 2016 | | | 550 | | | 550 | | | - |
| Opérations sur fonds social | | | - 997 | | | | | | - 997 |
| Capital appelé non versé | - 20 000 | | | | | | | | - 20 000 |
| Amortissements différés | | | | | | 6 677 | - 6 677 | | - |
| Résultat de l'exercice 2017 | | | | | | | | 39 696 | 39 696 |
| Solde au 31/12/2017 | 180 000 | 10 000 | 3 157 | 11 643 | 40 126 | 75 244 | - 6 677 | 39 696 | 123 309 |

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 5.1 : Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille comme suit :

| Intitulé | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Variation | |
|--|----------------|----------------|----------------|-------------|
| Avals, cautions & autres garanties données | 126 749 | 153 693 | -26 944 | -18% |
| Total | 126 749 | 153 693 | -26 944 | -18% |

- Ventilation des cautions et avals hors bilan par nature de contrepartie :

| Intitulé | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Variation | |
|-------------------|----------------|----------------|----------------|-------------|
| Entreprises liées | 138 | 27 | 111 | 411% |
| Autres | 126 611 | 153 666 | -27 055 | -18% |
| Total | 126 749 | 153 693 | -26 944 | -18% |

Note 5.2 : Engagements donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

| Intitulé | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Variation | |
|--|---------------|---------------|------------|-----------|
| Engagements de financements donnés | 31 544 | 30 287 | 1 257 | 4% |
| Engagements de financements donnés sur | 450 | 860 | -410 | -48% |
| Engagements sur titres | 176 | 296 | -120 | -40% |
| Total | 32 170 | 31 443 | 727 | 2% |

Note 5.3 : Engagements recus

Cette rubrique se détaille comme suit :

| Intitulé | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Variation | |
|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------|
| Garantie SOTUGAR | 3 789 | 2 334 | 1 455 | 62% |
| Garantie COTUNACE | 7 608 | 3 137 | 4 471 | 143% |
| Total | 11 397 | 5 471 | 5 926 | 108% |

Par ailleurs, il est à noter que les garanties sous formes d'hypothèques immobilières inscrites au profit de la Banque et constituées sur les engagements à la clientèle ne sont pas comprises dans les engagements reçus.

ETAT DE RESULTAT

Le produit net bancaire au titre de la période allant du 1^{er} janvier à fin décembre 2017 s'élève à 51 286mDT contre 58 284 mDT pour la même période en 2016, soit une baisse de 6 999 mDT (-1%).

Un retraitement a été apporté au résultat de l'exercice 2016, il s'agit d'une modification du PNB de 2016 de +758 mDT qui correspond à la perte de réévaluation des prestations intellectuelles Groupe. Cette perte est reclassée de la rubrique PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières vers la rubrique CH10 Pertes provenant des autres éléments ordinaires.

La décomposition du produit net bancaire (PNB) est expliquée au niveau des notes suivantes.

Note 6.1 : PR1 - Intérêts & revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés perçus totalisent 92 972 mDT à fin décembre 2017 contre 96 857 mDT pour la même période en 2016, soit une baisse de 3 885 mDT, et se détaillent comme suit :

| Intitulé | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Variation | |
|---|-------------------|-------------------|------------------|------------|
| Intérêts des placements au marché monétaire | 533 | 268 | 265 | 99% |
| Intérêts sur opérations de change à terme | - 1 147 | 764 | - 1 910 | -250% |
| Intérêts des comptes débiteurs | 13 583 | 16 912 | - 3 329 | -20% |
| Intérêts des crédits à court terme | 19 702 | 20 905 | - 1 203 | -6% |
| Intérêts des crédits à moyen & long terme | 57 243 | 54 345 | 2 897 | 5% |
| Commissions d'engagement | 165 | 308 | - 143 | -47% |
| Commissions sur cautions & avals | 2 893 | 3 355 | - 462 | -14% |
| Total | 92 972 | 96 857 | -3 885 | -4% |

Note 6.2 : PR2- Commissions

Les commissions perçues de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 totalisent 20 488 mDT contre 22 136 mDT pour la même période en 2016, enregistrant ainsi une diminution de 1 648 mDT (-7%), et se détaillent comme suit :

| Intitulé | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Variation | |
|---|-------------------|-------------------|------------------|------------|
| Commissions d'études & gestion | 3 787 | 3 723 | 64 | 2% |
| Commissions sur opérations bancaires dinars | 14 344 | 15 449 | - 1 104 | -7% |
| Comm.s sur op. de change & de commerce ext. | 2 356 | 2 964 | - 608 | -20% |
| Total | 20 488 | 22 136 | -1 648 | -7% |

Le détail des commissions sur opérations bancaires en dinars se présente comme suit :

| Intitulé | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Variation | |
|----------------------------------|---------------|---------------|---------------|------------|
| Autres commissions | 4 | 394 | - 390 | -99% |
| Commissions monétiques | 1 216 | 1 253 | - 37 | -3% |
| Commissions moyens de paiement | 3 126 | 4 458 | - 1 332 | -30% |
| Frais et commissions sur comptes | 9 999 | 9 344 | 655 | 7% |
| Total | 14 344 | 15 449 | -1 104 | -7% |

Note 6.3 : PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les revenus du portefeuille titres commercial et les opérations financières totalisent à fin décembre 2017 un montant de **11 984 mDT** contre **9 450 mDT** à fin décembre 2016, soit une augmentation de **2 534 mDT** résultant principalement de :

| Intitulé | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Variation | |
|--|---------------|--------------|--------------|------------|
| Solde en gains sur opérations financières (change) * | 6 064 | 4 583 | 1 481 | 32% |
| Intérêts sur Obligations et Bons de trésor | 5 920 | 5 548 | 372 | 7% |
| Moins et plus values de cession | | -681 | 681 | -100% |
| Total | 11 984 | 9 450 | 2 534 | 27% |

* Données 2016 retraitées pour les besoins de la comparaison

Note 6.4 : PR4 - Revenus du portefeuille titres d'investissement

Les revenus du portefeuille titres d'investissement totalisent à fin décembre 2017 un montant de **2 278 mDT** contre **4 226 mDT** à fin décembre 2016, soit une baisse de **1 948 mDT**. Les revenus du portefeuille d'investissement incluent les dividendes et les jetons de présence.

| Intitulé | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Variation | |
|-----------------------|--------------|--------------|---------------|-------------|
| Filiales de la Banque | 521 | 2 749 | -2 228 | -81% |
| Autres participations | 1 756 | 1 477 | 279 | 19% |
| Total | 2 278 | 4 226 | -1 948 | -46% |

Le détail des dividendes se présente ainsi :

| Société | Dividendes 2017 | Dividendes 2016 |
|------------------------------------|-----------------|-----------------|
| TANKMED | 1 320 | 1 044 |
| SOCIETE UNIVERS OBLIGATIONS -SICAV | 16 | 16 |
| SOTULUB | 68 | 68 |
| VERITAS | 64 | 64 |
| STEG INTERNATIONAL SERVICES | 150 | 150 |
| STE SPFT CARTHAGO | 17 | 58 |
| APAVE TUNISIE | 32 | 10 |
| STE EL ISTIFA | | 170 |
| SAMADEA | 2 | |
| STE TUNIS CENTER | 341 | 683 |
| STE AIL | | 1 710 |
| Total | 2 010 | 3 973 |

Note 6.5 : CH1- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré durant la période écoulée à fin décembre 2017 un montant de **75 671mDT** contre un montant de **73 005 mDT** pour la même période en 2016, soit une augmentation de **2 666 mDT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

| Intitulé | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Variation | |
|--|-------------------|-------------------|------------------|-----------|
| Intérêts des emprunts sur le marché monétaire | 5 806 | 5 042 | 763 | 15% |
| Intérêts des emprunts locaux à M. & L.Terme | 5 158 | 6 316 | - 1 159 | -18% |
| Intérêts des emprunts extérieurs à M. & L.Terme | 8 422 | 7 002 | 1 420 | 20% |
| Intérêts des depots a vue et epargne de la clientèle | 7 847 | 6 950 | 897 | 13% |
| Intérêts des dépôts et placements de la clientèle | 33 253 | 33 267 | - 13 | 0% |
| Prime de couverture de risque de change | 15 186 | 14 428 | 757 | 5% |
| Total | 75 671 | 73 005 | 2 666 | 4% |

Note 6.6 : CH2- Commissions encourues

Les commissions encourues ont enregistré durant la période écoulée à fin décembre 2017 un montant de **765 mDT** contre un montant de **1 380 mDT** pour la même période en 2016, soit une diminution de **615 mDT**.

| Intitulé | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Variation | |
|---|-------------------|-------------------|------------------|-------------|
| Commissions encourues sur emprunts locaux | 28 | 127 | - 99 | -78% |
| Commissions encourues sur opérations bancaires Dinars | 583 | 1 073 | - 490 | -46% |
| Commissions sur op. de changes & d'arbitrages | 154 | 180 | - 26 | -14% |
| Total | 765 | 1 380 | -615 | -45% |

Note 6.7 : PR5/CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif s'élèvent à **32 602 mDT** à fin décembre 2017 contre **84 308 mDT** pour la même période en 2016, soit une baisse de **51 706 mDT**.

| Intitulé | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Variation | |
|---|-------------------|-------------------|------------------|-------------|
| Provisions individuelles et additionnelles sur les créances de la clientèle | - 17 043 | 82 449 | - 99 492 | -121% |
| Provisions collectives | 980 | 1 500 | - 520 | -35% |
| Perte sur creance | 48 665 | 359 | 48 306 | ns |
| Total | 32 602 | 84 308 | -51 706 | -61% |

Le détail des dotations aux provisions sur les créances de la clientèle se présente comme suit :

| Intitulé | 31/12/2017 | | | 31/12/2016 | | |
|---------------------------|-------------------|-----------------|-----------------|-------------------|-----------------|---------------|
| | Dotations | Reprises | Net | Dotations | Reprises | Net |
| Provisions individuelles | 41 079 | 51 137 | -10 058 | 84 391 | 7 721 | 76 670 |
| Provisions additionnelles | 10 193 | 17 178 | -6 985 | 8 600 | 2 821 | 5 779 |
| Provisions collectives | 980 | | 980 | 1 500 | | 1 500 |
| Total provisions | 52 252 | 68 315 | - 16 063 | 94 491 | 10 542 | 83 949 |

Note 6.8 : PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

La rubrique dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement présente un solde de **721 mDT** au titre de l'exercice 2017 contre un solde de **1 390 mDT** pour l'exercice 2016, soit une diminution de **2 111 mDT**.

| Intitulé | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Variation | |
|---|-------------------|-------------------|------------------|--------------|
| Dotations aux provisions sur participations | - 766 | -91 | - 675 | ns |
| Total dotations aux provisions et pertes | - 766 | -91 | -675 | ns |
| Reprise des provisions sur participations | 45 | 1 481 | -1 437 | -97% |
| Total | -721 | 1 390 | -2 111 | -152% |

Note 6.9 : PR7- Les autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à fin décembre 2017 à **437 mDT** contre **415 mDT** au titre de la même période en 2016, enregistrant ainsi une hausse de **22 mDT** (+5%).

| Intitulé | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Variation | |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|-----------|
| Revenus des loyers des immeubles | 348 | 337 | 11 | 3% |
| Autres produits | 89 | 78 | 11 | 14% |
| Total | 437 | 415 | 22 | 5% |

Note 6.10 : CH6- Frais du personnel

Les frais du personnel ont atteint à fin décembre 2017 la somme de **30 154 mDT** contre **28 557 mDT** à fin décembre 2016, soit une augmentation de **1 597 mDT**.

| Intitulé | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Variation | |
|---|-------------------|-------------------|------------------|-----------|
| Salaires & appointements | 23 341 | 22 730 | 611 | 3% |
| Charges sociales | 6 040 | 5 532 | 508 | 9% |
| Contrats d'assurance (Retraite complémentaire+ IDR) | 2 115 | | 2 115 | ns |
| Autres frais & charges liés au personnel | 347 | 295 | 52 | 18% |
| Reprise prov Indemnités de départ à la retraite | - 1 689 | | - 1 689 | ns |
| Total | 30 154 | 28 557 | 1 597 | 6% |

L'augmentation des salaires et appointements s'explique principalement par l'augmentation sectorielle de 6%.

Note 6.11 : CH7- Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint à fin décembre 2017 un montant de **16 514 mDT** contre un montant de **13 807 mDT** à fin décembre 2016, soit une augmentation de **2 707 mDT** (+20%), et se détaillent comme suit :

| Intitulé | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Variation | |
|--|-------------------|-------------------|------------------|------------|
| Impôts & taxes | 1 278 | 1 887 | - 609 | -32% |
| Travaux, fournitures & services extérieurs | 14 530 | 10 974 | 3 556 | 32% |
| Transport & déplacements | 706 | 946 | - 240 | -25% |
| Total | 16 514 | 13 807 | 2 707 | 20% |

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 7 – Liquidités et Equivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2017 un solde négatif de **56 568 mDT** contre un solde négatif de **96 542 mDT** au 31 décembre 2016 se détaillant ainsi :

| Intitulé | 31/12/2017 | 31/12/2016 | Variation |
|---|----------------|----------------|---------------|
| Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT | 12 879 | 7 021 | 5 858 |
| Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers | 20 152 | 39 955 | -19 803 |
| Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire | -89 600 | -143 518 | 53 918 |
| Total | -56 568 | -96 542 | 39 974 |

Note 8 – Bilan par maturité

Le bilan de la Banque se présente par maturité au 31/12/2017 comme suit :

| | Inf. à 3 mois | Entre 3 et 6 mois | Entre 6 mois et 1 an | Entre 1 et 2 ans | Entre 2 et 5 ans | Entre 5 et 7 ans | supérieur à 7 ans | TOTAL |
|--|----------------|-------------------|----------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|------------------|
| I-ACTIFS | | | | | | | | |
| Caisse | 7 415 | | | | | | | 7 415 |
| Compte ordinaire BCT | 29 219 | | | | | | | 29 219 |
| Placements auprès des Etablissements de crédit | 31 876 | | | | 5 000 | 19 479 | | 56 355 |
| Crédits à la clientèle | 319 062 | 40 782 | 25 616 | 40 080 | 305 554 | 150 685 | 413 649 | 1 295 427 |
| Créances à échéance (0,1) | 197 502 | 38 429 | 24 487 | 27 265 | 270 354 | 126 730 | 386 100 | 1 070 867 |
| Créances à échéance (2,3 & 4) | 6 320 | 2 353 | 1 130 | 12 814 | 35 199 | 23 955 | 27 549 | 109 321 |
| Créances contentieuses | 15 348 | | | | | | | 15 348 |
| Impayés | 266 779 | | | | | | | 266 779 |
| Comptes courants débiteurs | 152 547 | | | | | | | 152 547 |
| Provisions et agios réservés | -319 434 | | | | | | | -319 434 |
| Portefeuille-titres | 8 542 | 600 | 4 800 | 4 477 | 78 253 | 2 500 | 43 704 | 142 876 |
| Bons du Trésor | 8 542 | | 4 800 | 3 500 | 66 253 | 2 500 | | 85 595 |
| Obligations | | 600 | | | 4 000 | | | 4 600 |
| Emprunts nationaux | | | | 977 | 8 000 | | | 8 977 |
| Participations nettes des provisions | | | | | | | 43 704 | 43 704 |
| Immobilisations nettes d'amortissements | | | | | | | 28 803 | 28 803 |
| Autres actifs | 57 | 3 | 15 | 27 | 64 | 115 | 24 728 | 25 009 |
| Total (A) | 396 114 | 41 382 | 30 416 | 44 556 | 388 807 | 172 664 | 457 353 | 1 585 103 |
| II-PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES | | | | | | | | |
| Emprunts auprès de la BCT | 45 000 | | | | | | | 45 000 |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 72 150 | | | | | | | 72 150 |
| Dépôts de la clientèle | 588 733 | 81 224 | 148 596 | 14 003 | 9 059 | 0 | 0 | 841 614 |
| Dépôts à vue | 210 554 | | | | | | | 210 554 |
| Autres sommes dues | 20 771 | | | | | | | 20 771 |
| Comptes spéciaux d'épargne | 148 512 | | | | | | | 148 512 |
| Comptes d'épargne logement | 25 118 | | | | | | | 25 118 |
| Certificats de dépôts | 5 000 | 10 000 | 500 | | | | | 15 500 |
| Comptes à terme et bons de caisse | 177 429 | 71 224 | 148 096 | 14 003 | 9 059 | | | 419 810 |
| Autres dépôts à la clientèle | 1 349 | | | | | | | 1 349 |
| Emprunts et ressources spéciales | 5 550 | 0 | 0 | 27 521 | 205 337 | 129 026 | 68 605 | 436 038 |
| Emprunts obligataires | | | | 27 521 | 14 164 | | 19 243 | 60 928 |
| Autres emprunts | 5 550 | 0 | 0 | | 191 173 | 129 026 | 49 362 | 375 110 |
| Autres passifs | | | | | | | 64 493 | 64 493 |
| CAPITAUX PROPRES | | | | | | | 125 809 | 125 809 |
| Total (B) | 716 983 | 81 224 | 148 596 | 41 523 | 405 568 | 258 051 | 308 269 | 1 585 103 |

Note 9 – Transactions avec les parties liées

La liste des conventions passées avec les personnes ayant des liens avec la banque au sens des articles 43 de la loi 2016-48 et 200 du Code des sociétés commerciales indiquant la nature et les conditions de leur mise en place est la suivante :

Avec BPCE :

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2017 des encours d'emprunts en devises auprès de « BPCE» pour l'équivalent de 126 222 mDT, provenant de :
 - (1) Un emprunt de 40 000 K€ en 2013 ;
 - (2) Un emprunt de 25 000 K€ en 2014 ;
 - (3) Un emprunt de 40 000 K€ en 2015.

La BTK a supporté des intérêts sur ces lignes au cours de 2017 de 1 329 mDT.

- La société « BPCE I » a consenti, pour le compte de la BTK en sa qualité de maison mère, une garantie à première demande en faveur de PROPARCO, BEI , BERD et IFC afin de garantir le paiement en cas de défaillance de la BTK, des versements que celle-ci devrait effectuer dans le cadre des conventions de crédits accordés par PROPARCO, BEI, BERD et IFC à la BTK. Les commissions supportées par la BTK à ce titre pendant l'exercice 2017 se détaillent comme suit :
 - Commission de garantie BEI Entreprendre : 781 mDT,
 - Commission de garantie BERD : 396 mDT,
 - Commission de garantie PROPARCO : 297 mDT,
 - Commission de garantie IFC : 343 mDT.
- Dans le cadre de la convention de contre garantie accordée par la BTK à la BPCE-IOM concernant la relation ETAP, la BTK a facturé courant 2017 : 211 mDT.

Avec BPCE International (actionnaire de la banque à hauteur de 60%) :

- BPCE I a facturé au 31 Décembre 2017 à la BTK des prestations de services intellectuelles (management fees) pour un montant de 4 025 mDT. Ces montants ont été provisionnés dans l'attente des autorisations nécessaires. Le montant total des provisions constatées à ce titre s'élève au 31/12/2017 à 14 734 mDT.

Avec KIA kuwait Investment Authority (actionnaire de la banque à hauteur de 20%) :

- Au 31 Décembre 2017, le Compte spécial en TND du KIA présente un solde créditeur de 260 mDT.

Avec l'AIL (filiale de la banque détenue à hauteur de 95%) :

- Convention de partenariat commercial : la Banque a conclu le 16 novembre 2012 une convention avec la société « AIL » ayant pour objet de fixer les droits et obligations des deux parties dans le cadre d'un partenariat sur la mise en place de financements de biens sous la forme de location avec option d'achat et promesse de vente en fin de contrat, et ce pour le compte de clients ou prospects BTK.

Etant précisé qu'en vertu de cette convention, la BTK réalise des opérations de financements spécifiques de crédit-bail, la Banque sera en charge auprès de ses clients de l'ensemble des démarches nécessaires à la commercialisation des produits AIL. Celle-ci sera seule responsable de la décision d'engagement et de la gestion du contrat.

Ainsi, la BTK sera rémunérée par le biais de deux commissions :

- Une commission commerciale, révisable semestriellement, en fonction du taux d'intérêt à appliquer au client :

| Taux d'intérêt | Taux de la commission |
|------------------------|-----------------------|
| $9\% \leq T < 10,92\%$ | 0,5% |
| $T < 9\%$ | 0,35% |

- Le reversement de 50% des frais de dossiers facturés par l'AIL.

Au titre de 2017, aucune commission n'a été constatée au niveau des états financiers de la Banque.

- o Le montant facturé par la banque au 31-12-2017 au titre des salaires, charges sociales et loyer de fonction du Directeur Général s'élève à 114 mDT HT.
- o La banque a conclu en 2002 avec l'AIL, un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au 31-12-2017 s'élève à 77 mDT HT.

- Conventions de location :

En 2012, la BTK a réservé dans ses agences de Nabeul et Gabes des locaux au profit de l'AIL, pour les superficies respectives de 35 m2 et 19 m2. Les conventions de location ont été signées en 2014 :

- Agence Nabeul : la convention prend effet à compter du 1^{er} décembre 2010 pour un loyer mensuel initial de 1 000 DT avec une augmentation annuelle de 5%. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2017 s'élève à 16 mDT HT ;
- Agence Gabes : la convention prend effet à compter du 1^{er} février 2011 pour un loyer mensuel initial de 350 DT avec une augmentation annuelle de 5%. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2017 s'élève à 6 mDT HT.

- La BTK a accordé à l'AIL deux crédits à moyen terme et escompte. L'encours de l'ensemble des engagements Bilan à l'AIL s'élève au 31-12-2017 à 30 985 mDT. Les intérêts facturés à l'AIL, au titre de l'exercice 2017, sont de 1 837 mDT.
- L'Hors Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2017 des crédits documentaires de la société « AIL » pour un montant de 822 mDT et des cautions pour un montant de 118 mDT.
- Le montant des autres frais et commissions relatifs à l'exercice 2017 s'élève à 166 mDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2017 un compte courant de la société « AIL » pour un montant de 7 912 mDT. A cet effet, les agios débiteurs facturés à l'AIL au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 352 mDT.
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société AIL. Le montant refacturé courant 2017 s'élève à 98 mDT.
- La banque a conclu avec l'AIL, en 2016 un contrat d'achat de 2 voitures détaillées comme suit :
 - (1) voiture POLO Matricule 559 TU 190 acquises le 30/06/2016 d'un montant de 31 mDT.
 - (2) voiture POLO SEDAN Matricule 9034 TU 192 acquises le 30/09/2016 d'un montant de 32 mDT.

La banque a conclu avec l'AIL, en 2017 2 contrats d'achat de voitures détaillées comme suit :

- (1) Deux voitures PASSAT Matricules 7627 TU 195 et 7628 TU 195 acquises en Janvier 2017 d'un montant total de 123 mDT
- (2) Une voiture PASSAT Matricule 2889 TU 200 acquise en Septembre 2017 d'un montant de 68 mDT

Le montant des dettes relatives aux opérations de leasing s'élève à 217 mDT au 31-12-2017.

- L'AIL a conclu en 2017 une convention de délégation de l'activité de contrôle périodique à la structure de l'audit interne de la BTK. Ces services n'ont pas été facturés en 2017.

Avec la société El Istifa (filiale de la banque détenue à hauteur de 100%) :

- La BTK a signé, le 29 janvier 2014, une convention de recouvrement pour compte avec sa filiale de recouvrement « EL ISTIFA », cette convention a fait l'objet d'un avenant le 1er janvier 2015, fixant les nouvelles conditions de rémunération suivantes :

- Un montant forfaitaire de 250 Dinars HT, représentant les frais d'étude du dossier ;
- Une commission de recouvrement variable selon le montant total de la créance, calculée sur le montant effectivement recouvré par dossier et ce conformément au tableau ci-après :

| Montant de la créance | Commission de recouvrement |
|--|----------------------------|
| Inférieur à 20 000 DT | 5% |
| Supérieur ou égal à 20 000 DT et inférieur à 100 000 DT | 4% |
| Supérieur ou égal à 100 000 DT et inférieur à 500 000 DT | 3% |
| Supérieur ou égal à 500 000 DT | 1,5% |

Par ailleurs, tous les frais résultant de la mission du mandataire (frais huissier notaire, frais d'expertises, honoraires des avocats, frais d'enregistrement des jugements et des actes conclus avec les débiteurs) restent à la charge de la BTK, suite à la présentation des pièces justificatives.

A ce titre, la société « EL ISTIFA » a pris en charge 629 créances en recouvrement pour compte de la BTK dont 32 dossiers courant 2017. Le montant des frais facturés par la société « EL ISTIFA » au titre de l'exercice 2017 se détaille comme suit :

- Frais d'étude des dossiers : 7 mDT HT ;
- Commissions de recouvrement variable : 217 mDT HT
- Le 29/12/2017, la BTK a cédé à « EL ISTIFA » 249 dossiers de créances totalisant 53 357 mDT.
- La banque a conclu avec EL ISTIFA, un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au 31-12-2017 s'élève à 32 mDT.
- En 2016, la BTK a conclu avec la société « EL ISTIFA » une convention de détachement de cadres. En vertu de cette convention, la BTK met à la disposition de la société « EL ISTIFA » un cadre en qualité de chargé de recouvrement, et ce pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction à compter du 1er juillet 2016. Les salaires seront directement attribués par la société « EL ISTIFA » sans aucune facturation complémentaire à recevoir de la BTK.
- La banque affecte au profit de la société deux cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le montant facturé par la banque au 31-12-2017 s'élève à 182 mDT HT.
- Au 31 décembre 2017, la société « EL ISTIFA » bénéficie d'une caution de la BTK pour un montant de 20 mDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2017 des dépôts à vue de la société pour un montant de 68 mDT.

Avec la SCIF (filiale de la banque détenue à hauteur de 80%) :

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2017 deux comptes courants présentant un solde créditeur de 233 mDT de la SCIF. les agios débiteurs facturés à la SCIF au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 25 mDT. Le montant des autres frais et commissions relatifs à l'exercice 2017 s'élève à 3 mDT.
- En date du 21 octobre 2014, la SCIF a conclu avec la BTK un contrat d'emprunt par lequel la BTK consent à la SCIF une ligne de facilité de caisse d'un montant en principal de 200 mDT. Le taux d'intérêt est fixé au TMM plus 1,75 point l'an. Cette facilité de caisse est consentie pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction et n'est couverte par aucune garantie.
- En date du 27 décembre 2009, la SCIF a conclu avec la BTK une convention d'étude, de montage, de placement et de gestion de l'emprunt obligataire « BTK 2009 ». Selon cette convention, les charges

constatées courant l'exercice 2017 s'élèvent à 750,000 dinars. Il s'agit de la quote-part de la commission de gestion de 15 mDT à répartir sur 20 ans.

- Convention cadre de distribution : La Banque a conclu, le 16 Novembre 2012, une convention cadre avec la « SCIF » ayant pour objet de consentir à la BTK le droit de distribution des OPCVM gérés par la SCIF ainsi que l'ensemble des produits commercialisés par celle-ci.
Il est entendu que le droit de distribution ainsi consenti par la « SCIF » à la BTK n'est pas exclusif à celle-ci.

Au titre de son activité de distribution d'OPCVM et autres produits financiers, la BTK percevra une commission de placement trimestrielle, dont le taux annuel et les modalités de calcul sont définis par nature de produit dans le cadre d'une convention dédiée.

- Convention de distribution « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » : la banque perçoit une commission de distribution de 0.225% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisés aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation quotidienne de la valeur liquidative de la SICAV. La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.
Au 31/12/2017, à l'instar de 2016, la commission de distribution des actions univers obligations SICAV a été annulée.

- Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION CEA » : la banque perçoit une commission de distribution de 0,25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisés aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31/12/2017, aucune opération de placement n'a été réalisée.

- Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION PLUS » : la banque perçoit une commission de distribution de 0.25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisés aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31/12/2017, aucune opération de placement n'a été réalisée.

- Aux termes des règlements intérieurs des fonds communs de placement, « FCP UNIVERS AMBITIONS CEA » et « FCP UNIVERS AMBITIONS PLUS », gérés par la SCIF, la BTK est désignée comme dépositaire en vertu des conventions signées en Novembre 2012. En rémunération de ses services, la Banque perçoit une commission annuelle égale à 0,10%HT de l'actif net, avec un minimum de 500 dinars, lequel minimum n'est pris en considération qu'à partir du deuxième exercice du FCP.

Au 31/12/2017, les commissions facturées par la Banque au titre de la période s'élèvent à 500 dinars pour chaque fond.

- La BTK confie à la SCIF la tenue du registre de ses actionnaires. En contrepartie de ses services, la SCIF perçoit comme rémunération 1 mDT annuellement.
- En 2017, la SCIF a signé avec la BTK un contrat de location 5 bureaux d'une superficie totale hors œuvres de 112,400 m² consentie pour une période de trois années commençant le 1er juin 2017 et se terminant le 31/03/2020 renouvelable d'année en année. Le bail est consenti moyennant un loyer annuel de 12.223,500 DT.

Avec la société Univers Invest SICAR (filiale de la banque détenue à hauteur de 64%) :

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2017 des dépôts d'Univers Invest SICAR, pour un montant de 176 mDT. A cet effet, les intérêts servis au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 4 mDT.

Avec la société Univers PARTICIPATIONS SICAF (filiale de la banque détenue à hauteur de 99.99%) :

- La société Univers Participations SICAF, occupe partiellement un bureau dans le siège de la banque et ce, à titre gratuit.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2017 :
 - Des dépôts à vue d'Univers Participations SICAF, pour un montant de 8 mDT.
 - Un dépôt à terme d'un montant de 315 mDT octroyé le 13/02/2017 à échéance le 12/02/2018 au taux de 5.9%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2017 d'un montant de 16 mDT.
 - Un dépôt à terme d'un montant de 340 mDT octroyé le 11/01/2017 à échéance le 12/01/2018 au taux de 5.55%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2017 d'un montant de 20 mDT.

Avec la société Tunis Center (filiale de la banque détenue à hauteur de 23%) :

- La banque affecte au profit de Tunis Center, deux cadres salariés dont le coût correspondant fait l'objet d'une refacturation (47mDT HT au titre de 2017). Ce détachement des deux salariés a pris fin en 2017 (en septembre et Octobre 2017).
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société. Le montant refacturé courant 2017 s'élève à 32 mDT.
- La banque a conclu avec « Tunis CENTER » un contrat de location, d'un local sis au complexe « Palmarium ». Le montant payé par la banque au 31/12/2017 s'élève à 119 mDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2017 :
 - Un dépôt à terme d'un montant de 450 mDT souscrit le 13/11/2017 à échéance le 23/07/2018 au taux de 8,33 %. Ce dépôt a généré en 2017, des charges d'intérêts d'un montant de 8 mDT.
 - un compte courant créditeur de Tunis Center, pour un montant de 77 mDT. A cet effet, les intérêts servis à la société Tunis Center au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 6 mDT.

Avec la STPI (filiale de la banque détenue à hauteur de 30%) :

- La banque a affecté depuis le mois de décembre 2006, au profit de la S.T.P.I, un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur General dont le coût correspondant fait l'objet d'une refacturation (109 mDTHT au titre de 2017) ;
- La BTK a accordé en 2014 à la « STPI » de 2 crédits à moyen terme de 4000 mDT chacun.
- En 2016, un crédit report de 2 364 mDT.
- L'encours de l'ensemble des engagements à la « STPI » s'élève au 31/12/2017 à 6 146 mDT.

Avec la MEDAI (filiale de la banque détenue directement à hauteur de 30%) :

- Les comptes de la BTK comprennent :
 - Un dépôt à terme d'un montant de 900 mDT souscrit le 05/01/2016 à échéance le 21/03/2017 au taux de 5,7 %.
 - Un dépôt à terme d'un montant de 900 mDT souscrit le 22/03/2017 à échéance le 22/09/2017 au taux de 6,29 %.
 - Un dépôt à terme d'un montant de 950 mDT souscrit le 28/09/2017 à échéance le 28/03/2018 au taux de 7,19 %.
 - Ces dépôts ont généré en 2017, des charges d'intérêts d'un montant de 60 mDT.
 - des dépôts à vue de pour un montant de 78 mDT.

- La Banque a affecté, au profit de la « MEDAI », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par BTK s'élève au 31 décembre 2017 à 15 mDT HT.

Avec UNIVERS OBLIGATIONS SICAV :

- La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :
 - de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
 - de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV,

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 mDT HT payable trimestriellement.

Avec NATIXIS- Groupe BPCE :

- En 2016, la Banque a conclu avec Natixis une convention d'hébergement des flux Swift, de service de messagerie bancaire sécurisée, bureau Plasnet et filtrage. La charge estimée de 2017 est de 220 mDT.

Accord cadre de partenariat avec « PRAMEX INTERNATIONAL » - Groupe BPCE :

- La BTK a conclu le 15 Novembre 2012 un accord avec le cabinet de conseil « PRAMEX INTERNATIONAL » - Groupe BPCE pour une durée d'1 an renouvelable par tacite reconduction, par lequel :
 - La Banque apporte directement à « PRAMEX INTERNATIONAL » ses clients et prospects souhaitant bénéficier des prestations de conseil, d'assistance et d'accompagnement de « PRAMEX INTERNATIONAL » relevant de l'offre de celle-ci sur des opérations en Tunisie ;
 - La Banque apporte directement à « PRAMEX INTERNATIONAL » ses clients et prospects souhaitant bénéficier des prestations de conseil, d'assistance et d'accompagnement de « PRAMEX INTERNATIONAL » via son réseau d'implantations dans le monde. En contrepartie, « PRAMEX INTERNATIONAL » présente à la Banque ses clients et prospects susceptibles d'être intéressés par l'offre de la Banque dans le cadre de leurs projets en Tunisie.

En vertu des stipulations de cet accord, tout contrat conclu entre « PRAMEX INTERNATIONAL » et un client ou prospect apporte par la BTK, relatif à un projet relevant du conseil en finance d'entreprises en Tunisie, donnera lieu à la rétrocession d'une commission de 10% au profit de la BTK sur la base du Chiffre d'Affaires H.T. hors frais encaisses par « PRAMEX INTERNATIONAL » dans le cadre des contrats signés entre « PRAMEX INTERNATIONAL » et les clients prescrits par la BTK.

Cet accord a été autorisé par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012.

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Banque Tuniso-Koweïtienne BTK-Groupe BPCE*

En date du 28 mars 2018, nous avons émis une opinion sur les états financiers tels qu'arrêtés par le conseil d'administration réuni le 27 mars 2018. Ces états financiers faisaient ressortir un total bilan de 1 585 103 KDT et un déficit de l'exercice s'élevant à 37 195 KDT.

La Banque avait reçu en date du 10 Avril 2018 une lettre de la Banque Centrale de Tunisie l'invitant à régulariser les réserves formulées par nous-mêmes.

Le conseil d'administration réuni le 30 avril 2018 a décidé de donner suite à cette requête et a modifié et arrêté à nouveau les états financiers ramenant ainsi le total bilan à 1 582 603 KDT et le déficit de l'exercice à 39 696 KDT.

Nous sommes donc amenés à émettre une opinion sur les états financiers modifiés.

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Tuniso-Koweitienne BTK-Groupe BPCE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total bilan de 1 582 603 KDT et un déficit de l'exercice s'élevant à 39 696 KDT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque Tuniso-Koweitienne-Groupe BPCE au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- Compte tenu de la perte enregistrée en 2016 et jusqu'à l'augmentation du capital réalisée en décembre 2017, la banque n'a pas respecté les ratios de solvabilité et les normes de concentration et de division des risques prévus par la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, ce qui l'exposerait à des sanctions pécuniaires non provisionnées dans les états financiers clos le 31 décembre 2017, car non encore arrêtées et signifiées par la Banque Centrale de Tunisie à la date du présent rapport. Suite à l'augmentation de son capital pour 100 millions de dinars, la banque respecte actuellement ces ratios.
- Comme il a été mentionné au niveau de la note 3.1.4 aux états financiers, les travaux de classification des créances de la BTK au 31 Décembre 2017 ont été établis compte tenu des dispositions de la circulaire BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015 prévoyant des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises exerçant dans le secteur touristique, tel que modifiée par les dispositions de la circulaire BCT n° 2017-05 du 24 Juillet 2017. L'application de cette circulaire par la Banque a eu pour effet la non constatation de dotations complémentaires aux provisions pour un montant de l'ordre de 6.6 MDT.

- La banque a reçu, le 10 janvier 2017, une notification de vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2013, 2014 et 2015. Les résultats de cette notification ont été notifiés à la banque le 25 Septembre 2017 réclamant une taxation de 7.7 MDT dont 2.1 MDT de pénalités de retard. Après l'étude des différents chefs de redressement, la banque a constitué à fin Décembre 2017 une provision pour un montant égal à 4.1 MDT pour couvrir ce risque fiscal. Les procédures liées à ce contrôle étant en cours, l'impact final ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.
- Le risque encouru sur la relation « CARTHAGE CEMENT » s'établit au 31 Décembre 2017 à 33 MDT. La situation de cette relation a connu une dégradation importante, l'ayant empêchée d'honorer ses engagements envers le secteur financier. Au 31 Décembre 2017, l'appréciation du risque de crédit sur cette relation a été effectuée compte tenu des perspectives d'activité et de rentabilité futures prévues dans son business plan 2017-2024.
- Au cours de l'exercice 2017, la BTK a fait appel à un cabinet externe pour procéder à un inventaire physique de ses immobilisations. Le rapport de synthèse des travaux de rapprochement de l'inventaire physique des immobilisations avec la situation comptable de la Banque fait ressortir, après les efforts de justification entrepris par la banque, un écart par rapport à la valeur nette comptable de 1.9 MDT dont 1.5 MDT représentant des installations et aménagements. Les travaux de justification dudit écart par la Banque sont en cours et de ce fait le risque final sur les comptes est largement tributaire de l'achèvement de ces travaux. Nous ne sommes pas en mesure au stade actuel de ces travaux d'estimer avec certitude l'impact sur les immobilisations, résultats et capitaux propres de la banque au 31 décembre 2017.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception des points notés dans les paragraphes ci-dessus, nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne de nature à impacter notre opinion.

2. Conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler quant à la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 Avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

P/ La Générale d'Audit et Conseil

Mr Chiheb GHANMI

P/ BDO Tunisie

Mr Adnène ZGHIDI

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne BTK-Groupe BPCE

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux Banques et établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

1. Convention conclue avec BPCE-IOM

➤ **Convention de prestations intellectuelles :**

En date du 15 mars 2017, la BTK a conclu avec la société « BPCE-IOM », actionnaire majoritaire de la Banque, une convention de prestations intellectuelles. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 06 février 2018 prévoyant la révision à la hausse de la rémunération des prestations intellectuelles de 3 MDT à 3,6 MDT hors taxes. Le montant des frais de Management Fees provisionné par la banque en y intégrant la TVA non déductible au titre de l'exercice 2017 s'élève à 4 025 KDT.

2. Convention conclue avec l'Arab International Lease (AIL)

- L'AIL a conclu en 2017 avec la BTK une convention de délégation du contrôle périodique à la structure de l'audit interne de la BTK. Aucune facturation n'a été faite à ce titre au cours de l'exercice 2017.
- Le montant facturé par la banque au 31-12-2017 au titre des salaires, charges sociales et loyer de fonction du Directeur Général Mr. Alain MORFIN à l'AIL pour les mois de janvier, février, mars, avril et mai 2017 s'élève à 114 KDT HT.
- La banque a conclu avec l'AIL, en 2017 deux contrats d'achat de voitures détaillés comme suit :
 - (1) Deux voitures PASSAT Matricules 7627 TU 195 et 7628 TU 195 acquises en Janvier 2017 d'un montant total de 123 KDT
 - (2) Une voiture PASSAT Matricule 2889 TU 200 acquise en Septembre 2017 d'un montant de 68 KDT

3. Conventions conclues avec la Société « EL ISTIFA »

Le 29/12/2017, la BTK a cédé à « EL ISTIFA » 249 dossiers de créances totalisant 53 357 KDT.

4. Conventions conclues avec la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière (SCIF)

En 2017, la SCIF a signé avec la BTK un contrat de location de 5 bureaux d'une superficie totale hors œuvres de 112,4 m2 consentie pour une période de trois années commençant le 1er juin 2017 et se terminant le 31/05/2020 renouvelable d'année en année. Le bail est consenti moyennant un loyer annuel de 12 KDT. Aucun produit n'a été constaté à ce titre au cours de l'exercice 2017.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes conclues au cours des exercices antérieurs s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

1. Conventions conclues avec BPCE-IOM

➤ **Convention de prestations intellectuelles :**

La « BPCE-IOM », actionnaire majoritaire de la Banque, a fourni des prestations techniques en faveur de la BTK. Le montant total des provisions constatées à ce titre s'est élevé au 31 décembre 2017 à 14 734 KDT.

Il est à préciser que ces prestations, antérieurs à l'exercice 2017, ne sont pas encore facturées et ont été provisionnées dans l'attente de la finalisation des procédures administratives.

➤ **Conventions de garantie à première demande :**

- La société « BPCE-IOM » a consenti, pour le compte de la BTK, une garantie à première demande en faveur de la Société International Finance Corporation – IFC afin de garantir le paiement, en cas de défaillance de la BTK, des versements que celle-ci devrait effectuer dans le cadre de la convention du crédit accordé par IFC en date du 14 Juillet 2016, pour un montant en principal de 25 M€. Cet engagement de garantie donne lieu à la perception au profit de « BPCE IOM » d'une commission sur la base du nombre de jours exacts écoulés et d'une année de 360 jours, calculée au taux de 0,5% sur le montant maximum de l'engagement de garantie soit 25 M€. L'encours du crédit IFC s'élève au 31/12/2017 à 25 M€. Les commissions payées en 2017 au titre de cette convention se sont élevées à 343 KDT.
- La société « BPCE-IOM » a consenti, pour le compte de la BTK, une garantie à première demande en faveur de la Société de Promotion et de Participation pour la Coopération Economique – PROPARCO afin de garantir le paiement en cas de défaillance de la BTK, des versements que celle-ci devrait effectuer dans le cadre de la convention du crédit accordé par PROPARCO en date du 21 octobre 2015, pour un montant en principal de 20 M€. Cet engagement de garantie donne lieu à la perception au profit de « BPCE IOM » d'une commission sur la base du nombre de jours exacts écoulés et d'une année de 360 jours, calculée au taux de 0,5% sur le montant maximum de l'engagement de garantie soit 24 M€. L'encours du crédit PROPARCO s'élève au 31/12/2017 à 16,9 M€. Les commissions payées en 2017 au titre de cette convention se sont élevées à 297 KDT.
- Les sociétés « BPCE » et « BPCE IOM » ont consenti, pour le compte de la BTK, une garantie à première demande en faveur de la Banque Européenne d'Investissement - BEI afin de garantir le paiement en cas de défaillance de la BTK, des versements que celle-ci devrait effectuer dans le cadre de la convention du crédit accordé par la BEI en date du 4 décembre 2014, pour un montant en principal de 20 M€. Au titre de la garantie ainsi consentie, la somme des montants à payer par « BPCE » et « BPCE IOM » ne pourra excéder 24 M€. Cet engagement de garantie donne lieu à la perception au profit de « BPCE » d'une commission sur la base du nombre de jours exacts écoulés et d'une année de 360 jours, calculée au taux de 1% sur le montant maximum de l'engagement de garantie soit 24 M€. L'encours du crédit BEI s'élève au 31/12/2017 à 10 M€. Les commissions payées en 2017 au titre de cette convention se sont élevées à 781 KDT.
- La société « BPCE-IOM » a consenti, pour le compte de la BTK, une garantie à première demande en faveur de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement – BERD afin de garantir le paiement en cas de défaillance de la BTK, des versements que celle-ci devrait effectuer dans le cadre de la convention du crédit accordé par BERD en date du 24 janvier 2014, pour un montant en principal de 40 M€. Cet engagement de garantie donne lieu à la perception au profit de « BPCE IOM » d'une commission sur la base du nombre de jours exacts écoulés et d'une année de 360 jours, calculée au taux de 0,5% sur l'encours du crédit. L'encours du crédit BERD s'élève au 31/12/2017 à 22,9 M€. Les commissions payées en 2017 au titre de cette convention se sont élevées à 396 KDT.

➤ **Conventions de contre-garantie en risque :**

En date du 30 avril 2014, la « BPCE IOM » et la BTK ont conclu une convention, en vertu de laquelle, la BTK a mis en place une contre-garantie en risque à hauteur de 20 M\$, et ce en garantie d'un prêt accordé par la « BPCE IOM » à l'Entreprise Tunisienne des Activités Pétrolières « ETAP ».

Cet engagement de contre-garantie donne lieu à la perception au profit de la BTK d'une commission de 1% l'an calculée sur l'encours du crédit (20 M\$ remboursable trimestriellement jusqu'au 06 juin 2019).

L'encours du crédit accordé par la BPCE à l'ETAP est de 14 874 KDT au 31/12/2017. Les commissions perçues en 2017 au titre de cette convention se sont élevées à 211 KDT.

2. Conventions conclues avec NATIXIS (Groupe BPCE)

En date du 06 avril 2016, la BTK a conclu avec NATIXIS une convention d'hébergement des flux Swift, de service de messagerie bancaire sécurisée, bureau Plasnet et filtrage. La charge estimée de 2017 est de 220 KDT.

3. Conventions conclues avec l'Arab International Lease (AIL)

➤ **Convention de partenariat commercial :**

La Banque a conclu, le 16 novembre 2012, une convention avec la société « AIL » ayant pour objet de fixer les droits et obligations des deux parties dans le cadre d'un partenariat sur la mise en place de financement de biens sous la forme de location avec option d'achat et promesse de vente en fin de contrat, et ce pour le compte des clients ou prospects BTK.

En vertu de cette convention, la BTK sera en charge auprès de ses clients de l'ensemble des démarches nécessaires à la commercialisation des produits AIL. Celle-ci sera responsable de la décision d'engagement et de gestion du contrat.

La BTK sera rémunérée par le biais de deux commissions :

- Une commission commerciale, révisable semestriellement, en fonction du taux d'intérêt à appliquer au client :

| Taux d'intérêt | Taux de la commission |
|------------------------|-----------------------|
| $9\% \leq T < 10,92\%$ | 0,5% |
| $T < 9\%$ | 0,35% |

- Le reversement de 50% des frais de dossiers facturés par l'AIL.

Au 31/12/2017, aucune opération n'a été effectuée dans le cadre de cette convention.

➤ **Conventions de location :**

- En 2012, la BTK a réservé, dans ses agences de Nabeul et Gabes, des locaux au profit de l'AIL, pour des superficies respectives de 35 m² et 19 m². Les conventions de location ont été signées en 2013 :

- o Agence Nabeul : la convention prend effet à compter du 1 décembre 2010 pour un loyer mensuel initial de 1 000 DT avec une augmentation annuelle de 5%. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2017 s'élève à 16 KDT en Hors Taxes ;
- o Agence Gabes : la convention prend effet à compter du 1 février 2011 pour un loyer mensuel initial de 350 DT avec une augmentation annuelle de 5%. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2017 s'élève à 6 KDT en Hors Taxes.

- En 2002, la banque a conclu avec l'AIL un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au titre de 2017 s'élève à 77 KDT.

➤ **Convention d'acquisition de véhicules :**

En 2016, la BTK a conclu deux contrats de crédit-bail avec l'AIL portant sur deux véhicules : Une voiture POLO acquise en date du 30 juin 2016 pour un montant de 31 KDT et une voiture POLO SEDAN acquise en date du 30 septembre 2016 pour un montant de 32 KDT.

Le montant des dettes relatives aux opérations de leasing s'élève, au 31 décembre 2017, à 217 KDT.

➤ **Autres conventions :**

La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société AIL. Le montant refacturé, courant 2017, s'élève à 98 KDT.

4. Conventions conclues avec la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière (SCIF)

➤ **Convention cadre de distribution :**

Le 16 novembre 2012, la Banque a conclu une convention cadre avec la « SCIF » ayant pour objet de consentir à la BTK le droit de distribution des OPCVM gérés par la « SCIF » ainsi que l'ensemble des produits commercialisés par celle-ci.

Il est entendu que le droit de distribution ainsi consenti par la « SCIF » à la BTK n'est pas un droit exclusif.

Au titre de son activité de distribution d'OPCVM et autres produits financiers, la BTK percevra une commission de placement trimestrielle, dont le taux annuel et les modalités de calcul sont définis par nature de produit dans le cadre d'une convention dédiée. En 2017, aucune commission n'a été perçue par la banque.

➤ **Convention de distribution « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV »**

La banque perçoit une commission de distribution de 0,225% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisées aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation quotidienne de la valeur liquidative de la SICAV. La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31 décembre 2017, à l'instar de 2016, et à titre exceptionnel, la commission de distribution des actions Univers Obligation SICAV a été annulée.

➤ **Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION CEA »**

La banque perçoit une commission de distribution de 0,25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisées aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP. La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31 décembre 2017, aucune opération de placement n'a été réalisée.

➤ **Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION PLUS »**

La banque perçoit une commission de distribution de 0,25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisées aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP. La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31/12/2017, aucune opération de placement n'a été réalisée.

➤ **Convention de dépositaire pour « FCP UNIVERS AMBITIONS PLUS » et « FCP UNIVERS AMBITION CEA »**

Aux termes des règlements intérieurs des fonds communs de placement, « FCP UNIVERS AMBITIONS CEA » et « FCP UNIVERS AMBITIONS PLUS », gérés par la SCIF, la BTK est désignée comme dépositaire en vertu des conventions signées en novembre 2012. En rémunération de ses services, la Banque perçoit une commission annuelle égale à 0,10% HT de l'actif net, avec un minimum de 500 dinars, lequel minimum n'est pris en considération qu'à partir du deuxième exercice du FCP.

En 2017, les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 500 dinars pour chaque fonds.

➤ **Autres conventions**

- La BTK confie à la SCIF la tenue du registre de ses actionnaires. En contrepartie de ses services, la SCIF perçoit comme rémunération 1 KDT annuellement.
- En date du 27 décembre 2009, la « SCIF » a conclu avec la BTK une convention d'étude, de montage, de placement et de gestion de l'emprunt obligataire «BTK 2009». Au titre de cette convention, la « SCIF » perçoit une commission de gestion annuelle de 750 dinars sur la durée de l'emprunt soit 20 ans.

5. Conventions conclues avec la Société « EL ISTIFA »

- En 2016, la société " EL ISTIFA " a conclu avec la BTK une convention de détachement de cadres. En vertu de cette convention, la BTK met à la disposition de la société " EL ISTIFA " un cadre chargé du recouvrement, et ce pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction à compter du 1er juillet 2016. Les salaires seront directement attribués par la société " EL ISTIFA " sans aucune facturation complémentaire de la part de la BTK.
- La banque a conclu avec la société « EL ISTIFA », société détenue à hauteur de 100%, un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2017 s'élève à 32 KDT.
- La banque affecte au profit de « EL ISTIFA » deux cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2017 s'élève à 182 KDT.
- La BTK a signé, le 29 janvier 2014, une convention de recouvrement pour compte avec sa filiale de recouvrement « EL ISTIFA », qui a fait l'objet d'un avenant le 1^{er} janvier 2015, moyennant la rémunération suivante :
 - Un montant forfaitaire de 250 Dinars HT, représentant les frais d'étude du dossier.
 - Une commission de recouvrement variable selon le montant total de la créance, calculée sur le montant effectivement recouvré par dossier et ce conformément au tableau ci-après :

| MONTANT DE LA CREANCE | COMMISSION DE RECOUVREMENT |
|---|-----------------------------------|
| INFERIEUR A 20 000 DT | 5% |
| SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 20 000 DT ET INFERIEUR A 100 000 DT | 4% |
| SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 100 000 DT ET INFERIEUR A 500 000 DT | 3% |
| SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 500 000 DT | 1,5% |

Par ailleurs, tous les frais résultant de la mission du mandataire (frais huissier notaire, frais d'expertises, honoraires des avocats, frais d'enregistrement des jugements et des actes conclus avec les débiteurs) restent à la charge de la BTK, suite à la présentation des pièces justificatives.

A ce titre, la société « EL ISTIFA » a pris en charge 629 créances en recouvrement pour le compte de la BTK dont 32 dossiers courant 2017. Au titre de l'exercice 2017, la facturation faite par la société « EL ISTIFA » à la BTK se détaillent comme suit :

- Frais d'étude des dossiers : 7 KDT (HT) et
- Commissions de recouvrement variable : 217 KDT (HT)

6. Conventions conclues avec la Société « TUNIS CENTER »

- La banque affecte au profit de « Tunis Center », deux cadres salariés dont le coût correspondant fait l'objet d'une refacturation (47mDT HT au titre de 2017). Ce détachement des deux salariés a pris fin en 2017 (en septembre et Octobre 2017).
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société « Tunis Center ». Le montant refacturé courant 2017 s'élève à 32 KDT.

- La banque a conclu avec « Tunis Center » un contrat de location, d'un local sis au complexe « Palmarium ». Le montant facturé par la société « Tunis Center » à la BTK au titre de l'exercice 2017 s'élève à 119 KDT.

7. Conventions conclues avec UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV ». Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » et
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV ».

En contrepartie de ses services, la BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 KDT HT payable trimestriellement.

8. Autres opérations

- La banque a affecté, au profit de la « MEDAI », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par la BTK s'élève, au titre de 2017, à 15 KDT.
- La banque a affecté, au profit de la « STPI », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par la BTK s'élève, au titre de 2017, à 109 KDT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II-5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- Le Directeur Général de la Banque a été nommé par le conseil d'administration réuni le 27 juillet 2016 à compter de ce jour et pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'AGO à tenir en 2019 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La rémunération du Directeur Général a été fixée par les comités des nominations et des rémunérations réunis le 27 juillet 2016 et le 28 septembre 2016.

Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2017 à un montant brut de 730 KDT y compris des charges patronales de 150 KDT. Outre le salaire et les indemnités, le Directeur Général bénéficie de la prise en charge des frais de transport aérien des membres de sa famille, des frais de consommables et de gardiennage et des frais d'installation dans son logement respectivement dans la limite de 25 KDT, 12 KDT et 25 KDT. Le Directeur Général bénéficie également de deux voitures de fonction avec chauffeurs.

Les rémunérations restant dues au Directeur Général s'élèvent, au 31/12/2017, à 252 KDT y compris des charges patronales de 52 KDT.

- La rémunération fixe du Directeur Général Adjoint a été fixée en vertu des décisions des conseils d'administration en date du 16 février 2012 et du 3 décembre 2014.

La rémunération variable du Directeur Général Adjoint est déterminée sur la base de sa rémunération fixe brute annuelle et conditionnée par l'atteinte d'objectifs prédéfinis. Ainsi, les critères retenus et les seuils à atteindre pour l'exercice 2017 ont été fixés par le comité des nominations et des rémunérations du 18 Mai 2017.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Finances et Ressources s'est élevée au titre de l'exercice 2017 à un montant brut de 258 KDT y compris des charges patronales de 52 KDT, elle englobe outre les salaires et indemnités, la prise en charge :
 - o des frais de logement à hauteur d'un seuil prédéterminé ;
 - o un vol aller/retour Tunisie-France pour lui ainsi que pour sa famille et
 - o des cours de langue.

Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Finances et Ressources bénéficie également d'une voiture de fonction.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 novembre 2017 et ce, pour une enveloppe annuelle brute de 320 KDT.

En dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 mai 2006, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 30 Avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

P/ La Générale d'Audit et Conseil

Mr Chiheb GHANMI

P/ BDO Tunisie

Mr Adnène ZGHIDI